Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 85 (1940)

Heft: 12

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE SUISSE

Pour la Sulsse : 1 an fr. 12.—; 6 mois fr. 7.— 3 mois fr. 4.—

ABONNEMENT

Pour l'Etranger :

1 an fr. 15.—; 6 mois fr. 9.— 3 mois fr. 5.—

Prix du numéro: fr. 1.50.

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION:

Avenue de la Gare 33, Lausanne

Compte de chèques post. II. 5209

ANNONCES: Société de l'Annuaire Vaudois S. A. — Rue Neuve, 1 — Lausanne

Natalité et défense nationale

La défense nationale est conditionnée en grande partie par le chiffre des naissances. L'organisation de l'armée est basée sur le nombre d'hommes aptes au service fournis chaque année par le recrutement. Lorsque la natalité est en régression constante, le recrutement diminue et l'ordre de bataille en subit les répercussions. Le matériel, même le plus perfectionné ne saurait remplacer les hommes.

On commence, enfin, à s'inquiéter sérieusement, en Suisse, de la diminution catastrophique et constante du nombre des naissances dans certaines régions. Les journaux ont donné l'alarme; ils consacrent à cette question d'une brûlante actualité des articles et des études qui dénoncent le danger et cherchent à secouer l'apathie où se complaît une partie de l'opinion suisse. Une comparaison avec le mouvement de la population dans les autres pays d'Europe nous aidera à comprendre les données de la statistique pour la Suisse.

En 1938, six Etats ou ex-Etats avaient une natalité